



## Conditions générales de vente de prestations de services

---

### Grand Arc Photo - Conditions générales de vente – Version applicable du 01/09/2014

#### Article 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par Grand Arc Photo auprès de ses clients.

Les présentes CGV concernent les services suivants :

- Prises de vues photographiques.
- Fourniture de produits photographiques.

Conformément à la réglementation, Grand Arc Photo se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le client, par l'établissement de Conditions de Ventes Particulières.

A défaut, les présentes CGV s'appliquent de plein droit. Ainsi, toute commande conclue avec Grand Arc Photo implique l'adhésion pleine et sans réserve du client à ces CGV.

#### Article 2 - Commande

Les ventes de prestations de services ne sont valables qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit de la commande par Grand Arc Photo. Cette acceptation est matérialisée par l'envoi au Client d'une confirmation de commande émanant de Grand Arc Photo.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen du devis dûment signé par le Client. Le devis signé par le Client et sur lequel figure la mention "Bon pour accord" a valeur de bon de commande.

Les éventuelles modifications de la commande par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de Grand Arc Photo, que si elles sont notifiées par écrit 15 (quinze) jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique avec ajustement éventuel du prix.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par Grand Arc Photo, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 20% du montant de la commande sera versée par le Client à Grand Arc Photo, à titre de dommage et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

#### Article 3 - Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis établi par Grand Arc Photo et accepté par le Client, conformément à l'article 2 concernant les commandes.

Les tarifs s'entendent hors-taxe et ne sont pas soumis à la TVA conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Une facture est établie par Grand Arc Photo et adressée au Client lors de chaque fourniture de prestations de services.

#### **Article 4 – Conditions de règlement**

Le prix est payable au comptant, en totalité au jour où les prestations de prises de vues photographiques commandées auront été fournies, dans les conditions définies à l'article 6 des présentes CGV concernant les modalités de fourniture des prestations, et comme indiqué sur la facture remise au Client.

#### **Article 5 – Pénalités de retard**

Tout retard ou défaut de paiement peuvent entraîner de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de la somme restant due ;
- Le calcul et le paiement de pénalités de retard. Ces pénalités sont calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux de la BCE en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux de la BCE en vigueur au 1er juillet de l'année en question. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

#### **Article 6 – Modalités de fourniture des prestations**

Les prestations de prises de vues seront fournies à la date ou dans le délai spécifié sur le bon de commande.

Un forfait de 50,00 € sera facturé au Client pour toutes prestations réalisées en un lieu distant de plus de 100 kilomètres du siège de Grand Arc Photo (Bourgneuf, 73390).

De même, un forfait de 100,00 € sera facturé au Client pour toutes prestations réalisées en un lieu distant de plus de 200 kilomètres du siège de Grand Arc Photo.

Ce forfait augmentera graduellement de 50,00 € par tranche de 100 kilomètres supplémentaires.

La séance de photos de couple comprise dans les forfaits Mariage se déroulera sur une durée de deux (2) heures environs en extérieur et en un lieu unique. Cette séance sera réalisée le jour du mariage ou, si cela convient davantage au Client, à une autre date spécifiée sur le bon de commande, et ce, sans facturation supplémentaire.

Si cette séance en extérieur ne peut être réalisée à la date prévue pour cause de précipitations pluvieuses, elle sera reportée à une date ultérieure définie d'un commun accord entre Grand Arc Photo et le Client, et ce, sans facturation supplémentaire. Ce report ne sera consenti qu'une seule fois par Grand Arc Photo et uniquement en cas de précipitations pluvieuses avérées le jour initialement prévu pour la réalisation de la séance de photos de couple. Une facturation de frais kilométriques de 0,6 € / km sera effectuée en cas de report de la séance de photos de couple.

Le forfait Mariage Diamant comprend la prestation de prises de vues lors de la soirée du mariage. Dans le cadre de ce forfait, cette prestation se terminera à la fin du repas de mariage ou au plus tard à 2 heures du matin.

La responsabilité de Grand Arc Photo ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture des prestations imputable au Client, ou en cas de force majeure.

La fourniture des prestations de prises de vues pourra être effectuée en tout lieu désigné par le Client sous réserve de l'acceptation écrite de Grand Arc Photo.

Préalablement à la fourniture des prestations de prises de vues, le Client devra obtenir toutes les autorisations nécessaires permettant l'accès au lieu choisi et la réalisation des prises de vues.

En outre, si les autorisations obtenues font état de modalités restrictives concernant la réalisation des prises de vues, le respect de ces modalités sera de la responsabilité exclusive du Client.

La responsabilité de Grand Arc Photo ne pourra donc en aucun cas être engagée dans la mesure où il est entendu que l'obtention et le respect des autorisations seront de la responsabilité exclusive du Client.

Les éventuels frais liés à l'obtention de ces autorisations seront à la charge exclusive du Client.

A défaut de réserves et de réclamations expressément émises par le client lors de la fourniture des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 7 (sept) jours à compter de la date de fourniture des prestations pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférent, auprès de Grand Arc Photo.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Grand Arc Photo rectifiera, dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

#### **Article 7 – Clause attributive de juridiction**

Tous les litiges entre Grand Arc Photo et un Client ayant la qualité de commerçant auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront au tribunal de Chambéry.

#### **Article 8 – Acceptation du Client**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à Grand Arc Photo, même si Grand Arc Photo en a eu connaissance.